



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



26030931

Déposé / Reçu le

24 FEV. 2026

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone Greffe

N° d'entreprise : 0839 873 510

Nom

(en entier) : APPTWEAK

(en abrégé) : /

Forme légale : société anonyme

Adresse complète du siège : Avenue Louise 235, 1050 Ixelles, Belgique

Objet de l'acte : Nominations

Extrait des décisions adoptées par consentement écrit unanime du conseil d'administration de la Société:

"Le CA adopte à l'unanimité les décisions suivantes:

1. DÉCIDE, d'approuver la nomination de Monsieur Olivier Verdin au poste d'administrateur délégué de la Société, chargé de la gestion journalière de la Société, avec prise d'effet au 8 janvier 2026. Ce mandat d'administrateur délégué de la Société est attribué pour la durée restante de son mandat d'administrateur de la Société.

[...]

3. DÉCIDE, d'approuver la nomination, avec effet immédiat, de Monsieur Guillaume Wissocq, en qualité de mandataire spécial de la Société, agissant individuellement, habilité à représenter et à engager la Société, exclusivement pour les actes mentionnés ci-dessous et pour autant que ces actes s'inscrivent dans l'objet social et l'intérêt de la Société:

- i. l'exécution de paiements à des tiers jusqu'à concurrence de 50.000 EUR par opération dans le cadre de la gestion journalière de la Société;
- ii. l'exécution de virements bancaires intragroupe ainsi que la réalisation d'opérations de change; et
- iii. les conversions de devises entre les différents comptes bancaires de la Société.

4. DÉCIDE d'accorder une procuration spéciale à M. David Dessers, M. Nils Coolsaet et tout autre avocat employé par CRESCO ADVOCATEN BV, dont les bureaux sont situés à Lange Kievitstraat 118-120, 2018, Anvers avec droit de substitution, à faire tout ce qui est nécessaire pour publier les résolutions du CA mentionnées dans les paragraphes susmentionnés de ces résolutions écrites et à les publier dans les annexes du Moniteur Belge, représenter la Société au greffe compétent du Tribunal de l'Entreprise et à la Banque-Carrefour des Entreprises, pour y effectuer toutes opérations, faire toutes déclarations, signer et déposer des documents, et, en général, au nom et pour le compte de la Société, signer tous documents nécessaires ou utiles, effectuer toutes inscriptions et faire toutes déclarations et, en général, faire tout ce qui est nécessaire ou utile à l'exécution de la présente procuration."

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/03/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).